

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

Date de révision: 28.04.2023

D447

Page 1 de 12

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Budenat® LM

UFI: YN10-S0X4-H00P-D75M

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

EuPCS: PP-BIO-2 Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux, PP-BIO-4 Produits biocides pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Catégories de processus [PROC]: 8, 10

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: BUZIL-WERK Wagner GmbH & Co. KG  
Rue: Fraunhofer Str. 17  
Lieu: D-87700 Memmingen  
Téléphone: +49 (0) 8331 930-6  
e-mail: info@buzil.de  
Interlocuteur: info@buzil.de  
Internet: www.buzil.com

Téléfax: +49 (0) 8331 930-880

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0) 8331 930-6 (08:00 - 16:00 h)  
numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1B; H314  
Aquatic Acute 1; H400  
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

alkyle(ethylphenylmethyl)diméthyle chlorure d'ammonium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

D447

Date de révision: 28.04.2023

Page 2 de 12

P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501	Éliminer le contenu/le récipient conformément aux réglementations locales et nationales connexes.

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
68424-85-1	Chlorure dealkyldiméthylbenzylammonium.			1 - < 5 %
	270-325-2			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H302 H314 H400 H410			
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium			1 - < 5 %
	230-525-2	612-131-00-6		
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H314 H400 H411			
85409-23-0	alkyle(ethylphenylmethyl)diméthyle chlorure d'ammonium			1 - < 5 %
	287-090-7			
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Aquatic Acute 1; H302 H314 H400			
67-63-0	Propane-2-ol; Alcool isopropylique; Isopropanol			1 - < 5 %
	200-661-7	603-117-00-0	01-2119457558-25	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
68424-85-1	270-325-2	Chlorure dealkyldiméthylbenzylammonium.	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3340 mg/kg; par voie orale: DL50 = 344 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=1		
7173-51-5	230-525-2	Chlorure de didécyldiméthylammonium	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 3342 mg/kg; par voie orale: DL50 = 238 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10		
85409-23-0	287-090-7	alkyle(ethylphenylmethyl)diméthyle chlorure d'ammonium	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 500 mg/kg		
67-63-0	200-661-7	Propane-2-ol; Alcool isopropylique; Isopropanol	1 - < 5 %
	par inhalation: CL50 = >20 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = >2000 mg/kg		

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

## Budenat® LM

Date de révision: 28.04.2023

D447

Page 3 de 12

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.  
NE PAS faire vomir.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée  
mousse résistante à l'alcool  
Dioxyde de carbone  
Poudre d'extinction

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux:  
Dioxyde de carbone  
Monoxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel.  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Pour les non-secouristes

Ventiler la zone concernée.

#### Pour les secouristes

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

Date de révision: 28.04.2023

D447

Page 4 de 12

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### **Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### **Pour le nettoyage**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **Autres informations**

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.  
Ventiler la zone concernée.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### **Consignes pour une manipulation sans danger**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas mélanger avec autres produits chimiques.  
Utiliser un équipement de protection personnel.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### **Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

#### **Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever les vêtements contaminés.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

#### **Information supplémentaire**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

#### **Conseils pour le stockage en commun**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### **Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Désinfectants

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
67-63-0	Alcool isopropylique	400	980		VLE (15 min)	

#### **Conseils supplémentaires**

Aucune information disponible.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## Budenat® LM

D447

Date de révision: 28.04.2023

Page 5 de 12

**Contrôles techniques appropriés**

Aucune information disponible.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage. (EN 166)

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. (EN 374, Temps de pénétration &gt;10 min.)

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile).

Épaisseur du matériau des gants  $\geq 0,1$  mm

Une liste des gants adaptés - et de toutes indications relatives à la durée pendant laquelle ils doivent être portés - est disponible sur simple demande.

Solutions d'application diluées :

Les gants de protection ne sont pas indispensables si des mesures équivalentes sont prises contre l'exposition accrue de la peau due au travail humide (par exemple, en utilisation une pommade pour la peau appropriée).

**Protection de la peau**

Porter des habits de travail appropriés.

**Protection respiratoire**

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

**Testé selon la méthode**

Point de fusion/point de congélation:	env. 0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:	non déterminé
Point d'éclair:	> 60 °C
Température d'auto-inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non applicable
pH-Valeur (à 20 °C):	7,0 - 8,0
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	non déterminé
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	complètement miscible
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

D447

Date de révision: 28.04.2023

Page 6 de 12

Coefficient de partage n-octanol/eau:	non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Densité (à 20 °C):	0,99 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative:	non déterminé
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	négligeable

### **9.2. Autres informations**

#### **Autres caractéristiques de sécurité**

Viscosité dynamique:  
(à 25 °C) < 10 mPa·s (50 1/s)

Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### **10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### **10.4. Conditions à éviter**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

### **10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**

#### **Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

Date de révision: 28.04.2023

D447

Page 7 de 12

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
68424-85-1	Chlorure de alkyldiméthylbenzylammonium.				
	orale	DL50 mg/kg	344	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	3340	Lapin	
	inhalation poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium				
	orale	DL50 mg/kg	238	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	3342	Lapin	
	inhalation poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
85409-23-0	alkyle(ethylphenylmethyl)diméthyle chlorure d'ammonium				
	orale	DL50 mg/kg	500	Rat	ATE
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ATE
	inhalation poussières/brouillard	CL50	>5 mg/l	Rat	ATE
67-63-0	Propane-2-ol; Alcool isopropylique; Isopropanol				
	orale	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ATE
	cutanée	DL50 mg/kg	>2000	Rat	ATE
	inhalation vapeur	CL50	>20 mg/l	Rat	ATE

### Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Autres informations

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

Date de révision: 28.04.2023

D447

Page 8 de 12

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
68424-85-1	Chlorure dealkyldiméthylbenzylammonium.					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,28	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,049		Pseudokirchneriella subcapitata	OCDE 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,016	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	OCDE 202
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,19	96 h	Tête de boule	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,026		Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,062	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
85409-23-0	alkyle(ethylphenylmethyl)diméthyle chlorure d'ammonium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,71	96 h	Danio rerio	OECD 203
67-63-0	Propane-2-ol; Alcool isopropylique; Isopropanol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	> 1000	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 1000	48 h		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les agents de surface contenus dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

N° CAS	Substance			
	Méthode	Valeur	d	Source
	Évaluation			
68424-85-1	Chlorure dealkyldiméthylbenzylammonium.			
	OECD 301	>70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
7173-51-5	Chlorure de didécyldiméthylammonium			
	OECD 301	>70%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
85409-23-0	alkyle(ethylphenylmethyl)diméthyle chlorure d'ammonium			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			
67-63-0	Propane-2-ol; Alcool isopropylique; Isopropanol			
	OECD 301	>60%	28	
	Facilement biodégradable (selon les critères OCDE).			

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

#### Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
68424-85-1	Chlorure dealkyldiméthylbenzylammonium.	<3

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

Date de révision: 28.04.2023

D447

Page 9 de 12

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée.

#### Code d'élimination des déchets - Produit

070601 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses; déchet dangereux

#### Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Transport terrestre (ADR/RID)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 1903

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

#### 14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C9

Dispositions spéciales:

274

Quantité limitée (LQ):

5 L

Quantité exceptée:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

### Transport fluvial (ADN)

## Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### Budenat® LM

D447

Date de révision: 28.04.2023

Page 10 de 12

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1903
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (composés d'ammonium quaternaire)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8



Code de classement:	C9
Dispositions spéciales:	274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1

#### Transport maritime (IMDG)

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1903
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (quaternary nitrogen compounds)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8



Marine polluant:	yes
Dispositions spéciales:	223, 274
Quantité limitée (LQ):	5 L
Quantité exceptée:	E1
EmS:	F-A, S-B

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

<b><u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u></b>	UN 1903
<b><u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u></b>	DISINFECTANT, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (quaternary nitrogen compounds)
<b><u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u></b>	8
<b><u>14.4. Groupe d'emballage:</u></b>	III
Étiquettes:	8



Dispositions spéciales:	A3 A803
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):	1 L
Passenger LQ:	Y841
Quantité exceptée:	E1
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):	852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	856

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006



## Budenat® LM

D447

Date de révision: 28.04.2023

Page 11 de 12

IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

2010/75/UE (COV): 1,4 %

#### Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

#### Législation nationale

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,7,15.

### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

Catégorie de processus selon ECHA guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique, chapitre R.12:

PROC 1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable.

PROC 2: Production ou raffinerie des produits chimiques en processus fermés continus avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes

PROC 4: Production chimique où il y a possibilité d'exposition

PROC 7: Pulvérisation dans des installations industrielles

# Fiche de données de sécurité



conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## Budenat® LM

Date de révision: 28.04.2023

D447

Page 12 de 12

PROC 8 (transfert): Diluer des concentrats, appliquer des nettoyeurs de pipe.  
PROC 9: Transfert de substance ou mélange dans de petits contenants (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)  
PROC 10 (application au rouleau ou au pinceau): Méthodes d'application sans pulvériser de grandes zones.  
PROC 11 (Pulvérisation en dehors d'installations industrielles): Méthodes d'application: pulvérisation de grandes zones (p. ex. haute pression processus, canon à mousse).  
PROC 13: Traitement d'articles par trempage et versage  
PROC 19 (Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau): Se laver et désinfecter les mains

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Information supplémentaire

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]: 9 (1)

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*